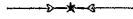


UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADÉMIE DE NANCY.



**INAUGURATION**  
**DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE**  
**ET**  
**RENTÉE DES FACULTÉS**  
**DE DROIT, DES SCIENCES ET DES LETTRES**

**DE NANCY**

---

**Le 19 Novembre 1872.**

---

**NANCY**  
**IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRAULT ET C<sup>ie</sup>.**

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—  
**1873**



---

---

# LETTRE

DE M. JULES SIMON

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A M. LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

---

« Paris, novembre 1872.

« MONSIEUR LE DOYEN,

« Si les circonstances l'avaient permis, je n'aurais cédé à personne l'honneur de présider la première réunion des membres de la Faculté. Je vous prie de leur donner lecture de cette lettre à l'ouverture de la séance. Ils y trouveront une nouvelle preuve de ma vive sollicitude pour les intérêts dont ils reçoivent aujourd'hui le dépôt. Je n'ai certes aucun besoin de stimuler leur zèle et le vôtre, Monsieur le Doyen, mais je veux vous dire à tous les vœux que je forme pour cette grande École qui prend place, dès aujourd'hui, parmi nos institutions scientifiques, et qui ne tardera pas, je l'espère, à y tenir un des premiers rangs.

« J'aurais vivement souhaité que les constructions complémentaires, dont vous m'avez soumis les plans, fussent achevées avant l'ouverture des cours. Malgré nos désirs et tout le zèle du conseil municipal, nous avons bien vite reconnu que cela n'était pas possible. Il faut nous résigner à commencer avec une installation modeste. Le talent des maîtres, l'application des élèves, nous aideront puissamment à obtenir

des pouvoirs publics les ressources nécessaires pour achever les constructions et l'aménagement.

« Les livres qui formeront le noyau de votre bibliothèque ont coûté à mon administration 54,804 fr. ; elle a dépensé 96,186 fr. en instruments et en produits chimiques. Outre les bâtiments dont vous prenez possession, la Ville vous a donné des terrains et une somme de 300,000 fr. Le conseil général, de son côté, y ajoute 50,000 fr. L'État, la Ville, le département feront les sacrifices nécessaires pour que la Faculté soit toujours abondamment pourvue de tout ce que réclame l'enseignement de l'anatomie, de la physiologie et des sciences accessoires. Il faut que chacun de vos élèves puisse avoir sa place marquée dans les salles de préparation, et y être entouré de plus d'instruments et de moyens de travail qu'on n'en trouve dans les plus anciennes Facultés. C'est le but que nous nous proposons et que nous atteindrons.

« On n'a jamais élevé contre la création de la Faculté de Nancy qu'une seule objection, tirée du petit nombre de vos hôpitaux. Il ne faut ni s'exagérer, ni se dissimuler la portée de cette objection. L'Allemagne compte vingt Facultés de médecine. Celles de Vienne, Munich, Prague, Leipsig, Berlin et Breslau sont situées dans des centres plus peuplés que Nancy ; mais beaucoup d'autres, qui ont un rang dans la science et dont les travaux font autorité, telles que Greifswald, Göttingue, Wurtzbourg, Heidelberg, Bonn, n'offrent pas à leurs élèves les ressources cliniques que vous avez dès à présent. On peut donc vivre, on peut donc prospérer dans un milieu tel que celui-ci ; et, sans parler de l'accroissement probable de la population de Nancy, on ne saurait douter que l'éclat de la Faculté et la présence de tant de médecins distingués ou illustres n'y multiplient assez vite les établissements hospitaliers.

« Je suis informé que d'importantes usines s'établissent aux environs de Nancy. Il est évident que ces nouveaux centres de population formeront, pour la capitale de la Lor-

raine, une vaste banlieue qui lui demandera des livres pour ses écoles et des soins pour ses malades. Avec le télégraphe et un service de transport analogue à celui qui est établi entre les hôpitaux de Paris et l'asile de Vincennes, les chefs d'industrie auront tout avantage, sous le double point de vue de l'excellence du traitement et de la diminution de la dépense, à verser leurs malades dans leurs hôpitaux. Cette transformation de vos ressources médicales est inévitable et prochaine. Cependant il est de notre devoir de chercher les éléments de notre supériorité dans une autre voie. Nancy est une ville studieuse, où les lettres et les sciences ont toujours été cultivées, qui veut et qui peut être une capitale intellectuelle; elle a un Musée curieux, une riche Bibliothèque, une Académie, un ensemble de Facultés complet. Elle fera des savants, ce qui nous manque un peu ailleurs, et ce qui ne l'empêchera pas, sans doute, de faire aussi des praticiens. Le personnel de la Faculté est très-nombreux, toutes les branches importantes de la science médicale y sont représentées; la plupart des chaires comptent un titulaire et un adjoint; les agrégés feront des cours libres: nulle part, en France, il n'y aura ni cours si nombreux, ni une liberté aussi ample. Les élèves, au lieu d'être perdus dans la foule, seront l'objet de soins particuliers; ils seront personnellement connus de leurs maîtres; ils pourront les consulter sur la direction de leurs lectures et de leurs travaux, faire leurs expériences sous leurs yeux et avec leur secours, acquérir même, par de laborieuses recherches et jusque sur les bancs de l'École, une certaine notoriété. Si même l'érudition les tentait, il faudrait s'en applaudir. L'histoire de la médecine est l'histoire d'une grande chose et un grand côté de l'histoire générale de l'esprit humain.

« J'ajoute que la situation de Nancy, en face de l'Allemagne, lui crée un devoir particulier. Jusqu'ici nous avons trop vécu et trop pensé entre nous; c'est tout récemment que nous avons senti le besoin d'apprendre les langues

étrangères, de visiter les Universités de nos voisins, de tirer profit de leurs théories et de leurs découvertes. La Faculté de Nancy peut être comme un vaste atelier dans lequel viendra aboutir toute la science élaborée en Allemagne, pour être, de là, répandue dans les Écoles françaises, après avoir été soumise à une sévère et judicieuse critique. Je crois qu'il y a pour vous, dans cette voie, beaucoup de gloire à acquérir et beaucoup de services à rendre ; et c'est pour vous y aider que j'ai pris la résolution de donner à votre bibliothèque une organisation particulière et de créer le *Bulletin médical* de Nancy.

« Je veux que vous soyez abonnés à toutes les publications médicales de l'Allemagne, que vous puissiez acheter non-seulement les livres, mais les thèses et les mémoires de quelque valeur qui paraîtront chez nos voisins. Vous me ferez le plus tôt possible un rapport sur la dépense que ces acquisitions pourront occasionner, et je me mettrai en mesure d'y pourvoir. Vous ne pouvez manquer de recevoir un grand nombre de dons, surtout si l'on sait, et on le saura promptement, que vos livres sont bien soignés et bien employés. Le catalogue de la bibliothèque sera constamment tenu à jour vous me présenterez, dans le cours du premier semestre, un projet de règlement pour la lecture et le prêt à domicile. Vous ferez ouvrir immédiatement un registre où seront inscrits, à leur date, les dons qui seront faits. MM. les professeurs, le jour de leur installation, et les docteurs, le jour de leur réception, signeront sur ce registre l'obligation contractée par eux de ne rien publier sans en faire hommage à la bibliothèque. Vous désignerez une salle où seront disposés et catalogués tous les doubles, afin de faciliter les échanges ; enfin, vous dresserez un catalogue par ordre de matières et un catalogue par ordre d'auteurs. Vous nommerez, en assemblée de la Faculté, une commission de surveillance de la bibliothèque, qui présidera à tous les services et m'adressera tous les ans deux rapports, l'un à Pâques et l'autre en juil-

let. Ces précautions, prises dès le premier jour, vous épargneront plus tard, ou épargneront à vos successeurs, bien des difficultés. Il faut penser et agir, dès à présent, comme si vous aviez une des bibliothèques les plus importantes de l'Europe.

« Le *Bulletin médical* sera l'œuvre exclusive de la Faculté, je me chargerai des frais ; vous m'adresserez vos propositions à cet égard aussitôt que vous aurez pu étudier les conditions matérielles de la publication. Ce bulletin sera purement bibliographique et consacré aux livres, brochures et journaux périodiques allemands, sans aucun mélange de bibliographie française et de nouvelles, même scientifiques. Les notices devront être proportionnées à l'importance et à la valeur des ouvrages ; tantôt il suffira de quelques lignes, et tantôt il pourra être utile de consacrer un bulletin tout entier à l'analyse et à la critique d'un livre considérable. Si même il se produisait en Allemagne un écrit dont la traduction vous semblât nécessaire, vous me feriez des propositions pour une traduction complète qui aurait lieu sous les auspices de la Faculté.

« Nous avons eu bien rarement en France un recueil bibliographique vraiment instructif. Les auteurs des articles ou notices, n'y attachant pas leur nom et ne comptant pas sur ce genre de travail pour acquérir de la célébrité, les écrivent rapidement et se préoccupent plutôt de rendre service aux auteurs que d'éclairer les lecteurs. En confiant à la Faculté de Nancy l'exécution du *Bulletin médical*, j'espère arriver à un résultat tout différent. Ce sera, Monsieur le Doyen, une de vos principales attributions de choisir pour l'examen d'un écrit le professeur ou l'agrégé qui vous semblera le plus compétent. La Faculté se réunira chaque mois dans une séance académique pour vous assister dans ce travail et pour entendre les notices qui ne seront jamais insérées qu'après avoir été lues et approuvées en commun. La responsabilité se partagera entre la Faculté et l'auteur. L'auteur signera de ses initiales pour les courtes notices, et de son nom pour les notices

développées. Le numéro portera mention de l'approbation du Doyen et sa signature. Je suis persuadé que dès l'apparition du recueil, il fera autorité dans le corps médical. MM. les rédacteurs en auront le sentiment, ils sauront que leur jugement sera accepté, leurs conseils suivis ; ils apporteront à ce travail la même gravité et les mêmes scrupules que dans leurs consultations. De son côté, la Faculté ne se laissera influencer dans l'acceptation et le remaniement des articles, ni par le nom du rédacteur, ni par celui de l'auteur, ni par un esprit de système ou de rivalité ; elle ne considérera uniquement que les intérêts de la science. Servir la science et l'humanité, c'est votre premier devoir comme médecins ; c'est votre devoir comme professeurs. Je sens cela si profondément, je suis tellement sûr, en vous rappelant ces maximes, d'exprimer votre propre pensée, qu'il me semble jouir par avance du juste orgueil que nous inspireront dans quelques années votre réputation de savants, de maîtres et de juges.

« La participation de MM. les Agrégés à la rédaction du bulletin aura pour leur carrière une importance décisive. Le nom des plus laborieux et des plus sagaces ne tardera pas à être connu dans le monde médical. Le décret d'institution de la Faculté leur assure d'ailleurs tous les droits dont jouissent en Allemagne les professeurs extraordinaires. Ainsi nous leur donnons tout ce qu'un savant peut souhaiter : les ressources en livres, en instruments, en produits chimiques dont la Faculté sera abondamment pourvue ; un recueil périodique qui leur ouvrira l'accès des publications médicales les plus renommées ; le droit d'enseigner librement. La Faculté pourra inscrire leurs cours sur son programme, et leur accorder l'usage de ses propres amphithéâtres. Il résultera de cette institution nouvelle pour les étudiants un accroissement de ressources, pour les jeunes maîtres les droits et les avantages de la liberté, pour tous une émulation salutaire. Vous aurez soin, Monsieur le Doyen, de rendre compte dans vos rapports annuels de l'enseignement donné par les Agrégés ; votre



appréciation, qui sera pour eux un titre d'honneur, fournira à l'administration des renseignements utiles pour le recrutement du personnel.

« Indépendamment de l'assemblée mensuelle qui sera une séance académique destinée à la rédaction du bulletin, il sera nécessaire de se réunir fréquemment pour les affaires courantes. Le décret du 16 avril 1862 avait singulièrement amoindri l'initiative de la Faculté de médecine de Paris en décidant que l'assemblée ne pourrait se réunir qu'avec autorisation du Ministre, et en limitant ses délibérations à de simples avis concernant l'enseignement et la discipline. Ces dispositions restrictives ont été abrogées par le décret du 9 novembre 1870, rendu sur ma proposition et qui restitue explicitement à la Faculté de Paris, et implicitement aux Facultés de Montpellier et de Nancy la plénitude de leurs droits.

« Vous aurez donc vos assemblées ordinaires aussi fréquemment que vous le jugerez convenable et vous en réglerez librement l'ordre du jour, en y faisant entrer toutes les questions qui pourront intéresser l'enseignement et la discipline de la Faculté. Je ne crois pas comme mon prédécesseur que l'autorité centrale soit affaiblie par ces délibérations, je crois au contraire qu'elle en est fortifiée, d'abord parce qu'elle y puise d'utiles renseignements, et ensuite parce que tout ce qui accroît l'importance et la dignité des membres de l'Université accroît l'Université elle-même. Les professeurs ne sont pas des fonctionnaires ayant chacun sa tâche séparée, soumis à des réglemens et à un chef, et dont la mission est terminée quand ils ont fait leur leçon et assisté aux examens; ce sont les membres d'une même famille, qui doivent avoir les mêmes soucis, puisqu'ils ont les mêmes élèves et qu'ils sont chargés d'en faire de bons médecins, c'est-à-dire des gens de cœur et d'honneur, prêts à tous les dévouemens, et aimant avec une égale passion la science et l'humanité. Être l'École où se forment les jeunes praticiens et les jeunes savants, leur apprendre

leur devoir, le leur faire aimer, développer en eux le goût et la passion des études sérieuses, leur servir de modèles quand ils entrent à leur tour dans la carrière, les suivre attentivement, les fortifier par des conseils et des récompenses, les recevoir à la clinique, à la bibliothèque, comme les enfants de la maison, leur indiquer des travaux, leur faire connaître les sources, les aider dans leurs préparations et leurs expériences, user à leur égard, quand il le faut, de l'autorité et même de la sévérité d'un père, tenir à la considération de cette marque D. M. N. qui va figurer cette année pour la première fois au-dessous de la signature des Docteurs ; c'est un ensemble de devoirs, Monsieur le Doyen, qu'on ne peut exercer qu'en commun, et l'honneur d'avoir une telle charge est si grand qu'il crée entre les membres d'une Faculté le plus noble et le plus sacré des liens.

« Les Facultés de médecine et les Facultés des sciences ont entre elles des rapports nécessaires ; notre législation universitaire fait une obligation aux étudiants en Droit de suivre les leçons de la Faculté des lettres ; vos élèves ne pourraient fréquenter, sans grand profit pour leurs études, le cours de philosophie. Enfin, dans beaucoup d'Académies, les bibliothèques de ces Écoles ne forment qu'une même collection. Il semblerait donc au premier abord qu'il doit exister entre les Facultés situées dans une même ville, et parfois installées dans le même édifice, des relations fréquentes en échange de services permanents ; j'ai constaté cependant que trop souvent un isolement volontaire, une sorte d'indifférence réciproque était comme une règle tacitement consentie que chacun se faisait un devoir d'observer ; avec cette doctrine du *chacun chez soi* qui est peut-être le produit d'une réglementation excessive, on perd le bénéfice de la concentration de plusieurs Facultés sur un même point ; on exagère abusivement, en mainte occasion, le chiffre de nos dépenses en contraignant l'administration à acquérir en doubles et triples exemplaires des instruments ou des livres coûteux ; on subs-

titue au sentiment de responsabilité collective qui seul fait la force et la dignité des corps, le souci exclusif du groupe auquel on appartient ; on peut voir, en un mot, passer le désordre et s'y croire étranger. Cet ordre de choses est un mal auquel il faut porter remède. L'art. 15 du décret du 22 août 1854 prévoyait que dans chacune de nos Académies le recteur réunirait tous les mois, « en comité de perfectionnement », les doyens des Facultés. La pensée était excellente, mais elle devait avoir pour conséquence d'établir entre les chefs de nos grands établissements une communauté de vues et d'action que l'on jugea sans doute au moins superflue, car je n'ai pas trouvé trace des délibérations de ces comités. M. le recteur vous fera connaître que je lui ai donné l'ordre d'instituer, dans le plus bref délai, ces réunions régulières que je juge indispensables. Chacun de MM. les Doyens signalera au comité de perfectionnement les faits de quelque importance qui se seront produits au sein de la Faculté pendant le mois écoulé. Il indiquera les besoins auxquels il conviendrait de pourvoir et les améliorations qu'il jugerait utile de réaliser, soit au moyen des ressources personnelles dont il dispose, soit en empruntant les secours de ses collègues. Le comité portera spécialement son attention sur toutes les questions d'intérêt commun, et je place au premier rang les divers détails qui se rattachent à la condition des élèves, aux facilités des études qui leur sont offertes dans la Faculté à laquelle ils appartiennent, et dans les autres Facultés dont ils voudraient suivre les cours. Ces réunions d'ailleurs établiront vos relations d'une manière plus intime avec le chef de l'Académie. Je rétablis ainsi, autant qu'il est en moi, l'Université de Nancy et je lui donne toute la liberté dont une famille et un corps savant ont besoin, sans rien ôter à ce qu'il y a d'efficace et de bienfaisant dans l'autorité centrale.

« Je suis persuadé, Monsieur le Doyen, que toutes les idées que je viens d'exprimer sont aussi les vôtres et celles de vos collaborateurs. Je sais quels étaient les sentiments de l'illustre

Faculté dont vous avez été le chef. Vos collègues sortis de l'École de Nancy ont les traditions de cette ville, où les sciences et les lettres ont été de tout temps cultivées avec amour. Ils ont été avant vous les pères autant que les maîtres des jeunes gens qui vont suivre vos leçons. Vous vous unirez tous avec moi dans un commun effort pour que la jeune Faculté de Nancy prenne rapidement sa place au premier rang de nos Écoles savantes.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Doyen, et de faire agréer à vos collaborateurs l'assurance de ma haute considération et de mon affectueux dévouement.

« *Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.*

« JULES SIMON. »

---